PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission de la culture et de l'éducation

2005/2082(INI)

26.1.2006

AVIS

de la commission de la culture et de l'éducation

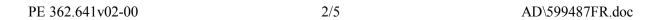
à l'intention de la commission du commerce international

sur les relations économiques transatlantiques (2005/2082(INI))

Rapporteur pour avis: Marie-Hélène Descamps

AD\599487FR.doc PE 362.641v02-00

FR FR



SUGGESTIONS

La commission de la culture et de l'éducation invite la commission du commerce international, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- 1. considère que la "clé culturelle" peut contribuer à renforcer les relations transatlantiques et à favoriser le partenariat et la compréhension mutuelle entre Européens et Américains;
- 2. invite les partenaires européens et américains à prendre en compte dans leurs relations économiques le rôle et les spécificités des secteurs de la culture et de l'éducation;
- 3. préconise dès lors l'instauration d'un dialogue transatlantique dans les domaines de la culture (notamment dans le domaine de l'audiovisuel) et de l'éducation qui favorisera en son sein des échanges réguliers de bonnes pratiques et d'expériences, concernant plus particulièrement:
 - la lutte contre la piraterie et la contrefaçon,
 - l'amélioration des systèmes légaux de distribution de contenus sonores et audiovisuels par le biais d'Internet et leur compatibilité avec les droits d'auteur et la rémunération des auteurs.
 - la connaissance du patrimoine américain et européen, notamment de la production cinématographique européenne en Amérique où elle est moins largement diffusée, pour stimuler la compréhension mutuelle,
 - l'encouragement d'un rapport plus équilibré en matière de distribution cinématographique, qui devrait permettre la prévention de possibles pratiques de concurrence déloyale ou d'abus de position dominante dans certains marchés à l'intérieur de l'Union européenne, ainsi que l'élimination d'éventuelles entraves juridiques ou de fait à la distribution des produits audiovisuels européens aux États-Unis,
 - l'instauration de mécanismes adéquats pour développer et renforcer le tourisme culturel entre les deux continents;
- 4. concernant l'éducation, demande que ce dialogue soit axé plus particulièrement sur:
 - le renforcement de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, notamment dans les disciplines artistiques, afin de faciliter la mobilité des "acteurs de la culture" et les échanges d'artistes,
 - la promotion de la recherche et les échanges de professeurs d'université, de chercheurs et d'étudiants dans des matières qui contribuent à consolider les relations économiques et scientifiques entre l'Union européenne et les Etats-Unis, en tenant compte notamment de leur programme de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle¹,
 - la prise de conscience de l'importance dévolue à la société de la connaissance et le renforcement de l'apprentissage tout au long de la vie;

¹ JO L 71 du 13.3.2001, p. 8.

- 5. rappelant les articles 133, paragraphe 5, et 151 du traité CE, estime que la spécificité du secteur audiovisuel nécessite que des échanges transatlantiques aient lieu dans le respect de la diversité culturelle et linguistique de l'Union européenne;
- 6. demande la mise en œuvre d'actions appropriées favorisant la diversité des expressions culturelles et l'extension des échanges, conformément aux articles 133, paragraphe 6, et 151, paragraphe 4, du traité CE;
- 7. incite les institutions européennes à sensibiliser leur partenaire américain sur l'action de l'Union en faveur de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

PE 362.641v02-00 4/5 AD\599487FR.doc

PROCEDURE

Titre	Relations économiques transatlantiques
Numéro de procédure	2005/2082(INI)
Commission compétente au fond	INTA
Avis émis par Date de l'annonce en séance	CULT 9.6.2005
Coopération renforcée – date de l'annonce en séance	
Rapporteur pour avis Date de la nomination	Marie-Hélène Descamps 16.6.2005
Rapporteur pour avis remplacé	
Examen en commission	23.11.2005 29.11.2005
Date de l'adoption	23.1.2006
Résultat du vote final	+: 25 -: 0 0: 2
Membres présents au moment du vote final	Christopher Beazley, Ivo Belet, Giovanni Berlinguer, Guy Bono, Marie-Hélène Descamps, Jolanta Dičkutė, Milan Gal'a, Claire Gibault, Vasco Graça Moura, Luis Herrero-Tejedor, Bernat Joan i Marí, Manolis Mavrommatis, Doris Pack, Zdzisław Zbigniew Podkański, Christa Prets, Matteo Salvini, Pál Schmitt, Nikolaos Sifunakis, Hannu Takkula, Henri Weber, Thomas Wise, Tomáš Zatloukal
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Emine Bozkurt, Alejandro Cercas, Erna Hennicot-Schoepges, Catherine Trautmann, Jaroslav Zvěřina
Suppléant(s) (art. 178, par. 2) présent(s) au moment du vote final	
Observations (données disponibles dans une seule langue)	